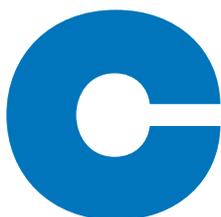




Dr François Arnault

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins



chers collègues, chers confrères,

Nous devons à **l'obstination déraisonnable** d'un député le vote d'une loi de coercition enlevant la liberté d'installation aux médecins. Une nouvelle fois, des députés, enfermés dans leur certitude que le désastre démographique de 95 % du territoire français est imputable aux seuls médecins qui refusent de s'installer dans les zones sous-denses, ont trouvé une majorité pour contraindre les médecins. Ce sont donc les ARS qui vont répartir la pénurie. Contraindre qui à aller où? Dans les villes où il n'y a plus de médecins, dans les campagnes où les services publics ont déjà tous fermé leurs portes. Des parlementaires vont porter la responsabilité de la catastrophe qui s'annonce. Les jeunes confrères vont fuir cet exercice territorial auprès des patients, déjà difficile à choisir, pour rejoindre les postes hospitaliers et autres activités qui ne seront pas régulées comme, par exemple, la médecine esthétique!

Quel coup de maître, monsieur le député!

Les syndicats médicaux et l'Ordre se sont battus énergiquement mais ils ont perdu cette bataille.

Votre combat contre la médecine de territoire est une faute. Cette médecine doit au contraire être soutenue, respectée, encouragée et remerciée. Cette médecine, élément central des équipes de soins coordonnées, représente le maillon indispensable dans la chaîne du soin qui régule les patients et permet que les médecins hospitaliers, également en grande difficulté, ne soient pas submergés.

Après avoir imaginé que les professions paramédicales pouvaient remplacer les médecins auprès des patients, faisant fi de notre formation longue et difficile nous donnant notre compétence incontournable, monsieur le député, vous ne devriez pas crier victoire mais plutôt être auprès des médecins qui, à longueur de journée, accompagnent la population et lui apportent les soins nécessaires.

Continuons à nous battre, à défendre la médecine faite par des médecins au seul bénéfice de la qualité des soins que nous devons aux patients.